

## Centre Européen pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités<sup>(\*)</sup>

Baptisé « Child Focus », le Centre est opérationnel depuis le 31 mars 1998.

### HISTORIQUE

L'origine de ce Centre remonte à 1996, à un moment où l'on n'avait pas encore retrouvé Julie et Mélissa. Le Centre est né par la volonté des parents qui ont souffert de la disparition et parfois de la mort d'un enfant. Le 23 juin 1996 déjà, Elisabeth Yore, à l'époque Directrice du Département International au sein du grand centre de recherche existant aux Etats-Unis, était invitée à une conférence de presse.

Lors de la Marche Blanche, organisées par les parents le 20 octobre 1996, ceux-ci avaient parlé au Premier Ministre Jean-Luc Dehaene de la nécessité de créer ici un centre tel que celui des Etats-Unis.

Le 29 octobre 1996, soit 9 jours après la Marche Blanche, Jean-Denis Lejeune, le Premier Ministre Jean-Luc Dehaene et le Vice-Premier Ministre Elio Di Rupo se rendent à Washington pour visiter le Centre National pour Enfants Disparus et Exploités et étudier la manière d'appliquer ce concept en Belgique.

Le 24 mai 1997, après sept mois de négociations, les parents de 23 enfants disparus ou décédés signent à Genval la Charte établissant la structure et les modalités d'action du Centre, établissement reconnu d'utilité publique.

Les mois qui ont suivi ont été mis à profit pour élaborer les statuts, désigner les membres du Conseil d'Administration et recruter le Directeur général du Centre. Depuis octobre 1997, en 5 mois à peine, le Centre a été mis sur pied : recherche de locaux, constitution de l'équipe, recherche de sponsors, mise en route de la téléphonie et installation du réseau informatique.

### BASE DE LA STRATEGIE DU FONCTIONNEMENT DU CENTRE

#### <sup>(1)</sup> **Dimension internationale**

- ?? la disparition et l'exploitation sexuelle des enfants ne connaissent pas de frontières
- ?? installé à Bruxelles, capitale de l'Europe
- ?? sera le moteur de la création d'un réseau européen et international
- ?? regroupant des partenaires poursuivant les mêmes objectifs

#### <sup>(2)</sup> **Support actif**

- ?? le Centre stimule l'enquête
- ?? rédaction et diffusion de messages de recherche
- ?? appel aux médias
- ?? transmission d'informations
- ?? participation aux actions de recherche

#### <sup>(3)</sup> **Enfants**

- ?? tous les mineurs d'âge, jusqu'à 18 ans compris
- ?? à l'initiative du Centre ou à la demande d'un magistrat, également les personnes majeures disparues jusqu'à 25 ans

---

<sup>(\*)</sup> Extraits de la farde de presse du 30 mars 1998.

<sup>(4)</sup> **Signalés**

- ?? le Centre intervient après l'enregistrement officiel d'un cas de disparition ou d'enlèvement par un service de police
- ?? il intervient avec l'accord des parents ou à la demande d'un magistrat compétent

## MISSIONS

**Le Centre Européen pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités est une organisation privée de droit belge reconnue d'utilité publique et de dimension internationale<sup>(1)</sup>. Il a pour mission d'une part, le support actif<sup>(2)</sup> à la recherche d'enfants<sup>(3)</sup> signalés<sup>(4)</sup> disparus ou enlevés<sup>(5)</sup> et d'autre part, la prévention et la lutte<sup>(6)</sup> contre la disparition et l'exploitation sexuelle des enfants.**

**Le Centre opère sous la dénomination de *Child Focus*<sup>(7)</sup>.**

**Le Centre agit uniquement dans l'intérêt de l'Enfant, sans discrimination aucune. Il est indépendant<sup>(8)</sup>.**

**Partenaire privilégié<sup>(9)</sup>, le Centre collabore de manière complémentaire<sup>(10)</sup> avec tous les acteurs officiels et privés, tant sur le plan national qu'europpéen et international.**

**Le Centre recueille des informations, les dirige vers les services compétents et s'assure du suivi<sup>(11)</sup> des cas qui lui sont confiés. Il participe également à l'encadrement des victimes et de leur entourage<sup>(12)</sup>.**

**Le Centre évalue son fonctionnement en permanence et est attentif à tout élément susceptible d'enrichir sa réflexion. Il stimule et développe les initiatives qui ont pour but de faire évoluer le cadre légal, les mentalités et les comportements.**

**L'équipe du Centre remplit sa mission avec professionnalisme et discrétion. Son travail est fondé sur l'engagement personnel de chacun des collaborateurs, lesquels sont liés par le secret professionnel.**

<sup>(5)</sup> **Disparus ou enlevés**

- ?? enfants qui ont quitté le domicile ou une institution (fugueurs)
- ?? enfants enlevés par l'un des parents (enlèvement parental)
- ?? enfants enlevés par des criminels
- ?? sans être l'auteur de l'enlèvement, un majeur qui disparaît avec un enfant

<sup>(6)</sup> **Prévention et lutte**

- ?? rôle actif dans la prévention
- ?? sensibilisation de la population, des autorités, du législateur
- ?? rôle de groupe de pression

<sup>(7)</sup> **Child Focus**

- ?? l'enfant occupe la place centrale, le Centre focalise son attention sur lui
- ?? nom unilingue, à consonance internationale
- ?? facilité l'identification du réseau international à créer
- ?? réfère aux portraits comme moyen pour retrouver les enfants

<sup>(8)</sup> **Indépendant**

- ?? des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires
- ?? des pressions politiques et sociales
- ?? des intérêts commerciaux

<sup>(9)</sup> **Partenaire privilégié**

- ?? protocole de collaboration avec la Cellule Nationale des Disparitions, la magistrature, les services de police, le service Général d'Appui Policier et l'institut National de Criminalistique et de Criminologie
- ?? partenaire d'organisations privées actives dans le même domaine : actuellement, le Hulpfonds voor Ontvoerde en Vermiste Kinderen (HOVK), Marc & Corine, Missing Children International Network et Ouders van een Vermoord Kind (OVK)
- ?? collaboration avec des services d'aide spécialisés

<sup>(10)</sup> **Complémentaire**

- ?? le Centre ne se substitue pas aux services compétents

<sup>(11)</sup> **S'assure du suivi**

- ?? chaque cas est confié à un case manager
- ?? le case manager stimule l'enquête
- ?? le case manager suit le dossier aussi longtemps que nécessaire

<sup>(12)</sup> **Encadrement des victimes et de leur entourage**

- ?? le case manager est responsable du bon encadrement des victimes et fait, si nécessaire, appel aux services d'aide spécialisés
- ?? le case manager facilite l'accès aux instances judiciaires, aux services de police et à l'administration

## COMMENT REMPLIR LES MISSIONS ?

### DISPARITIONS ET RAPTS PARENTAUX

Les activités du Centre revêtiront des formes différentes qu'il s'agisse de disparitions inquiétantes pour lesquelles la rapidité d'une action de recherche par affichage est déterminante, qu'il s'agisse de fugues qui n'entraîneront qu'exceptionnellement la diffusion de messages de recherche, qu'il s'agisse de rapt parentaux qui nécessitent une profonde connaissance du cadre belge ou étranger.

Les *accueillants téléphoniques* qui se relayeront sur la hotline (le 110) ont reçu un plan de formation reprenant entre autres, l'étude des diverses situations liées aux objectifs du Centre, la connaissance des services d'aide et d'assistance ainsi que celle des services de secours, une formation centrée sur l'écoute en situation de crise et bien sûr, la maîtrise des outils techniques. Chaque appel fera l'objet de la plus grande attention et un premier rapport sera immédiatement transmis au case manager. Le cas sera dès ce moment pris en charge et suivi par le case manager, qui en sera le responsable et le coordinateur pour le temps nécessaire à sa résolution.

Le *case manager* se place au carrefour stratégique des activités du Centre. Interlocuteur privilégié des autorités judiciaires et des services de police, il examine avec les différents partenaires les actions à tenir et les propose aux magistrats. Il s'assure personnellement du bon déroulement du plan d'action et veille à ce que les informations recueillies par le Centre soient utilisées dans les meilleures conditions par les responsables de l'enquête. Il assiste les proches dans leurs démarches et reste pour eux un appui sûr.

Les **campagnes de diffusion de messages de recherche** s'appuieront sur 3 axes majeurs :

- ?? Le premier est celui du rapport de proximité et fait appel au partenariat avec les associations de terrain déjà très actives. Il s'agit des asbl **Marc & Corine** et le **Hulpfonds voor Ontvoerde en Vermiste Kinderen** dans les cas de fugues et disparitions, et de

**Missing Children International Network** dans les cas de rapt parentaux (réseau de proximité de première urgence). Ce réseau se complète par la collaboration de la **Ligue des Familles** qui, grâce à ses 6000 délégués sur le terrain, permettra d'assurer un support de seconde urgence.

?? Le Centre pourra faire appel à l'axe de transport et de communication. L'**Union Belge des Transports en Commun Urbains et Régionaux (UBTCUR)**, qui regroupe les **TEC, De Lijn** et la **STIB**, met l'entièreté du réseau couvert à disposition pour l'affichage des messages de recherche. Ainsi, chaque tram, métro et autobus se voit attribuer un emplacement et un support privilégié réservé à l'affichage, en format A4, de ces messages. C'est quelque 5000 véhicules de transport en commun répartis dans tout le pays qui seront, à la demande du Centre et par zone, disponibles pour les avis au public. Le Centre transmettra donc aux coordinateurs désignés pour chaque zone les affichettes qui seront, grâce au concours des agents des sociétés de transport, placées dans les délais les plus courts. Complétant les réseaux locaux, la SNCB, sur un plan national, réservera dans les 70 principales gares du pays 5 emplacements dédiés et bien visibles. Elle assurera en outre l'impression d'affiches-posters nécessaires.

?? Troisième axe, les médias et techniques de communication. Le site **Internet** couvrira tant le territoire national que l'étranger. Une collaboration avec les **chaînes de télévision publiques et privées RTBF, RTL TVI, VRT et VTM** d'une part, et avec le service Général d'Appui Policier d'autre part, permettra de diffuser des avis de recherche pour les cas de disparition de mineurs. Le Centre et le Service Général d'Appui Policier se sont à cette fin accordés sur un lay-out.

#### PREVENTION ET LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE

Child Focus voudrait devenir un Centre d'écoute, de réflexion et d'étude capable de porter une évolution des mentalités et de faire aboutir une modification du cadre légal si nécessaire.

Parce que l'exploitation sexuelle des enfants ne connaît pas de frontières, cet objectif s'inscrit tant dans la dimension belge qu'internationale du Centre, qui considérera tous les cas d'abus sexuels organisés d'enfants, à des fins commerciales ou non. Il ne couvrira pas les cas d'incestes familiaux pour lesquels des organismes privés reconnus par les 2 communautés accueillent déjà les victimes et leurs familles, et tentent, si possible, de sensibiliser les auteurs à la gravité des faits en leur proposant une thérapie adaptée.

#### **PROTOCOLE REGLANT LA COLLABORATION ENTRE LE CENTRE EUROPEEN POUR ENFANTS DISPARUS ET SEXUELLEMENT EXPLOITES ET LA JUSTICE**

Les termes de la collaboration avec les autorités officielles ont été fixés dans un protocole. Celui-ci souligne le suivi attentif des dossiers que le Centre aura communiqués aux autorités judiciaires. Il se fonde sur une collaboration du Centre avec la magistrature tout en veillant en permanence à l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses proches et à la bonne exploitation des informations que le Centre transmettra aux autorités. Ce protocole a été élaboré par un groupe élargi regroupant des représentants du Cabinet du Ministre, du Collège des Procureurs Généraux, de la Direction des Affaires Pénales, de la gendarmerie, du Service Général d'Appui Policier, des juges d'instruction et de l'Institut National de Criminologie et de Criminalistique.

La collaboration dans la problématique de l'exploitation sexuelle et du rapt parental a fait l'objet de dispositions particulières, à l'égard de la spécificité de la situation.

## LOGO ET CHILD FOCUS

Le Centre a choisi d'exprimer son identité graphique en symbolisant l'enfant, les bras levés, dans un geste d'appel mais de joie et d'énergie, aussi. Logo simple mais extrêmement fort, il est la traduction de nos missions et constitue l'aboutissement d'une réflexion menée en commun par les collaborateurs du Centre et l'équipe de l'agence Total Design.

D'autre part, les actions du Centre et l'énergie de ses collaborateurs se focalisent autour de l'intérêt de l'enfant, tant pour sa partie opérationnelle que pour le volet préventif de ses activités, le plan de développement du Centre, bien que constitué de droit belge, se place dans son seul espace logique, celui de sa vocation internationale.

A la dénomination officielle, Centre Européen pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités, s'est associé le nom anglais *Child Focus*, qui affirme clairement le souci constant de placer l'enfant au centre des préoccupations, des réflexions, des actions. *Child Focus* portera ainsi ce message et facilitera l'identification et le développement européen du réseau que nous voulons créer.

## MOYENS

Le Centre ne pourra prétendre à la qualité de ses actions que fort de ses moyens humains et techniques. Le plan financier s'appuie sur un subside du Gouvernement belge et une aide pour les premières années de la Fondation Roi Baudouin. En outre, une aide financière au démarrage du Centre attribuée par le Gouvernement flamand vient de se voir confirmée.

## LE FONCTIONNEMENT DE LA HOTLINE

Les contacts urgents avec le Centre s'effectuent via son numéro d'appel unique, national, gratuit et permanent, le **110**.

L'usage du **110** est strictement réservé à des demandes d'intervention du Centre ou à des offres d'informations ou des témoignages, dans les situations suivantes :

1. Disparition (résultant d'un enlèvement, d'un enlèvement parental, d'une fugue, d'un rapt de séduction ou d'une exploitation sexuelle ou dont la cause est indéterminée).
2. Exploitation sexuelle (comprenant exclusivement les faits d'exploitation d'enfants dans la prostitution, la débauche ainsi que la pornographie. Il s'agit d'enfants qui sont sexuellement exploités d'une manière organisée par des individus ou des réseaux, dans certains cas à des fins commerciales. Le Centre précise qu'il n'intervient pas dans les cas d'inceste à moins qu'ils ne présentent les caractéristiques de l'exploitation sexuelle d'enfants précisées ci-dessus).
3. Information générale non directement mise en relation avec un fait ou un dossier déterminé mais de nature à résoudre des cas de disparition ou à mettre un terme à des situations d'exploitation sexuelle.

Les appels téléphoniques sont identifiés et enregistrés.

Néanmoins, le Centre garantit l'anonymat des témoins et s'engage à un devoir de discrétion tant à l'égard des demandes des victimes qu'aux informations communiquées par celles-ci.

Toute demande d'intervention du Centre donne lieu à la désignation d'un case manager qui sera l'interlocuteur direct et privilégié du demandeur ainsi que des autorités judiciaires, des services de police et d'aide aux victimes.

Toute offre de témoignage et d'information donne lieu à une évaluation et à une transmission au magistrat et au service enquêteur en charge du dossier. La suite réservée par la Justice aux renseignements transmis par le Centre fait l'objet d'une procédure de suivi.

La nuit, la hotline du Centre est gérée au départ du Centre des Brûlés de l'Hôpital Militaire Reine Astrid. Celui-ci dispose à tout moment de la faculté de contacter les responsables du Centre.

N° de contact urgent :	<b>110</b>
N° d'appel général :	<b>02/475.44.11</b>
N° spécifique pour l'étranger :	<b>++/32/2/475.44.99</b>
N° pour messages de soutien et informations générales :	<b>070/345.045</b>
N° de fax :	<b>02/475.44.03</b>
Site internet :	<b>E-Mail : <a href="http://www.childfocus.org">http://www.childfocus.org</a></b>
Adresse postale :	<b>Buro &amp; Design Center Esplanade du Heysel BP 20 1020 Bruxelles</b>

#### **L'ACTION DU CENTRE SUR LE TERRAIN**

Les case managers engagés au Centre agissent en qualité de responsables des dossiers de disparition ou d'exploitation sexuelle qui leur sont personnellement confiés.

L'action du case manager couvrira deux domaines essentiels :

- ?? l'appui à l'enquête judiciaire et le suivi des dossiers;
- ?? l'aide, l'accueil et l'assistance.

En ces matières, le rôle du case manager ne consiste nullement à se substituer aux services existants en intervenant d'une manière quelconque dans une enquête ou dans un processus d'aide mais de veiller à ce que tout soit mis en oeuvre en vue de concourir à la résolution rapide du cas et à ce qu'un encadrement optimal des victimes soit assuré.

Les interventions seront réalisées dans le cadre de dossiers relatifs à des disparitions et à des faits d'exploitation sexuelle organisée de mineurs d'âge.

Pour ce faire, le case manager entretient des contacts privilégiés tant avec les victimes qu'avec les intervenants des différents secteurs.

Le case manager est en charge de l'élaboration, de la recommandation et de l'exécution de plans d'action adaptés à chaque situation en intégrant les outils susceptibles d'être offerts par le Centre (diffusion de messages de recherche, utilisation de techniques particulières de médiatisation, usage de réseaux multimédia, insertion Internet, participation à des battues, age-processing, etc.). Ses compétences s'étendront sur tout le territoire belge ainsi qu'à l'étranger.

Il se tient à la disposition des intervenants pour toute action spécifique demandée au Centre pour autant que celle-ci aille dans le sens de l'intérêt de l'enfant et cadre avec la mission du Centre.

Case management :Stéphane Chapelle, Isabelle De Schrijver, Jean Doods, recrutés respectivement parmi les travailleurs sociaux, dans la magistrature et au sein de la police judiciaire, répercutent les informations entrées par la hotline 110 vers les services concernés et s'assureront de la bonne utilisation qui en est faite. L'équipe est placée sous la direction de Thierry Van Keirsbilck, Directeur des Opérations.

Jean-Denis Lejeune, Attaché à la Direction, est responsable des messages de recherche et de leur diffusion.

S. Stappers est Conseiller Juridique et Isabelle Marneffe, Directrice de la Communication.

## **EN GUISE DE CONCLUSION**

Voici les propos de Christian Wiener, Directeur général du Centre :

*« Tout est à présent en place mais tout reste à faire.*

*Nous ne pourrons plus jamais supporter que l'insouciance et les dysfonctionnements amènent des événements tragiques comme ceux que nous avons connus et qui ont secoué notre société.*

*Restons lucide cependant ! Le Centre Européen n'est pas la réponse à tous les problèmes mais il se veut être un acteur déterminé et enthousiaste apportant ses compétences humaines et techniques pour aider les victimes et appuyer les autorités. Il se veut aussi un observateur attentif et critique qui ne concédera jamais son indépendance pour garder intact son droit à l'expression. Il se veut enfin devenir un acteur du changement des mentalités, de l'évolution du cadre légal aussi.*

*Il met dès aujourd'hui son action à la disposition de la société et lui offre les points d'ancrage positifs indispensables à retrouver la confiance en une nouvelle citoyenneté responsable.*

***Il intervient et se développe dans le seul intérêt supérieur de l'enfant. »***